|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

# **Élections 2020**

# **Comité des droits des personnes handicapées (CDPH)**

# **Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW)**

# **Comité des droits de l’homme (CtéDH)**

# **Comité des droits de l’enfant (CtéDE)**

Questionnaire pour les candidats

Quatre organes de traités de l’ONU (le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH), le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits de l’homme (CtéDH) et le Comité des droits de l’enfant (CtéDE) ont des élections prévues au mois de juin 2020.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect, IWRAW Asia-Pacific et le Centre pour les Droits Civils et Politiques - dans le cadre de TB-Net, le réseau des ONG sur les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, envoyé à tous les candidats désignés et basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l’AG, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidats à CRPD, CEDAW, HRCttee, CRC avant les élections.

Les résultats des deux questionnaires seront disponibles sur le site [www.untbelections.org](http://www.untbelections.org), tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](https://www.youtube.com/channel/UC3AE1yyjFFbfT9G9lFKAaTQ).

*Cette initiative ne signifie pas que nous soutenons ou nous opposons à des candidats de façon individuelle.*

## Questions ouvertes à tous les candidats des organes de traités

## Section générique

1. Nom : **ZARA RATOU**

2. Nationalité : **TCHADIENNE**

3. Poste actuel : **DIRECTRICE DE L’ENFANCE ET COORDINATRICE DE PROGRAMME DE PROTECTION DE L’ENFANT AU TCHAD.**

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

**J’occupe actuellement le poste de Directrice de l’Enfance et Coordinatrice du Programme de Protection de l’Enfant au sein du Ministère en charge de Droits de l’Enfant. De près de quinze ans dans le domaine, soit depuis plus de six années mon poste actuel. J’assure la responsabilité de la conception, la supervision de la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l’enfance. Je Coordonne les actions de prévention, d’assistance et de réinsertion de l’enfant avec la société civile et autres acteurs qui œuvre dans le domaine. Je contribue à une large couverture des services sociaux de base éducation, santé, protection, en faveur de l’enfant. J’informe et sensibilise les collectivités locales sur les instruments juridiques des droits de l’enfant. J’assure la prise en charge des enfants nécessitant des mesures spéciales de protection et je lutte contre l’utilisation et l’enrôlement des enfants par les forces et groupes armés et j’en assure le retrait et la réinsertion socio-professionnelle. Aussi je lutte contre toutes les pratiques traditionnelles néfastes pouvant porter atteinte à l’intégrité physique et morale de l’enfant.**

**Ceci ne peut compromettre en aucun cas mon indépendance ou mon impartialité au sein du comité si je suis élue.**

5. Veuillez indiquer tout conflit d’intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d’indépendance et d’impartialité dans votre travail en tant que membre d’un organe de traité de l’ONU :

***A mon humble avis et au vu de mes expériences professionnelles de près de quinze (15) ans dans le domaine, je ne trouve aucun facteur de risque potentiel susceptible d’entrainer un conflit d’intérêt dans le cadre de fonction éventuelle à un organe des Nations Unies. Pour moi, accéder à ce poste serait une grande promotion et un défi à relever pour la cause de la protection des Droits des Enfants. J’assumerais mes fonctions avec impartialité, neutralité et dans la transparence nécessaire en respectant les normes-procédure et conduite-éthiques en cohérence avec toutes les exigences du poste et les valeurs gouvernant les actions des Nations Unies.***

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes sont-elles été consultées ?

***Effectivement la soumission de ma nomination au poste de membre du comité de Droits de l’Enfants aux Nations Unies a fait l’objet d’une large consultation au sein du Gouvernement, j’ai été désignée par l’équipe technique de mon Ministère et la Coordination des Associations de*** ***la société civile et les partenaires techniques impliqués dans le domaine de la Protection de Droits de l’Enfant. Mon dossier a ensuite été validé par le Ministère en charge de droits de l’Enfant. Et soumis à la Présidence de la République pour être endossé et transféré au Ministère des Affaires Etrangères, de l’Intégration Africaine, la Coopération Internationale et de la Diaspora du Tchad pour son envoie.***

7. Durant votre service potentiel en tant que membre d’un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l’intention d’entreprendre ?

***Durant mon mandat en tant que membre du Comité, je me consacrerai uniquement et pleinement à l’exercice de cette fonction exigeante pour l’atteinte des résultats attendus afin de rehausser les indicateurs de la mise en application des textes relatifs à la Convention des Droits de l’Enfants par les Etats membres. Cependant, s’il m’était loisible d’exercer une autre activité, je me proposerais de conseiller les organisations en charge de l’enfance pour une encore plus grande efficacité dans l’action de la promotion et de la protection des Droits de l’enfant au niveau national ou international.***

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Aurez-vous la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité ?

***En ma qualité de Directrice de l’Enfance et Coordinatrice du Programme Protection de l’Enfant, mes compétences et expériences dans d’autres responsabilités antérieures dans les grandes institutions nationale et multinationale, j’ai eu à assumer avec brio mes tâches en respectant les délais. Cette polyvalence que j’ai acquise au cours de ces années de travail sur le terrain en étroite collaboration avec les partenaires au service du bien-être de toutes catégories d’enfants, à savoir: les enfants de la rue; les enfants victimes de traite; les enfants victimes des violences sexistes; les enfants victimes de mariage d’enfant et les Mutilations Génitales Féminines; les enfants en conflit avec la loi et ou en contact; les enfants non accompagnés (ENA) et séparés de leurs parents (ES); les enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA), pour ne citer que ceux-là. Pour ce faire, ma disponibilité sera acquise en priorité pour répondre aux devoirs de ma charge. J’affirme mon engagement pour donner satisfaction totale à toutes obligations pour ce poste.***

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?

***Les principaux défis portent sur l’opérationnalité et l’efficacité du système pour sa performance en vue de parvenir au changement effectif voulu par la Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l’Enfant. Il est question de tendre vers les résultats clés fixés par la convention et les Lignes Directrices tracées en 2009.***

***Pour ce faire, le comité devrait améliorer le mécanisme de contrôle et de suivi de la mise en œuvre effective des recommandations faites aux Etats pour une amélioration significative de la situation des enfants dans le monde, en particulier dans les pays en voie de développement qui peinent à assurer la pleine jouissance des droits par les enfants dont une bonne partie dans ces pays fait face à des défis liés aux instabilités, liées aux catastrophes d’origine humaine et naturelle. Aussi les Etats en voie de développement peinent-ils à envoyer dans le délai la soumission des rapports périodiques, parce qu’ils n’ont pas la capacité de travailler de manière efficace et ceci à cause de leur structuration. Il sera important de renforcer la capacité des Etats en les dotant avec des instruments efficaces pour se conformer aux normes standards attendus.***

Lien vers votre CV complet :

****

**Questions pour les candidats au Comité des droits de l'enfant de l'ONU**

*Veuillez fournir des réponses aussi précises que possible et ne dépassant pas 200 mots par question.*

1. Qu'est-ce qui vous motive à être un membre du Comité des droits de l’enfant ? ([option vidéo](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/04/crc_guidelinesvideo_fr.docx))

2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? ([option vidéo](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/04/crc_guidelinesvideo_fr.docx))

3. Quelles sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la CIDE et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

***Il s’agit de la protection de l’enfance en situation d’urgence humanitaire qui souffre de nombreux défis dans les pays soumis à des soubresauts. Les situations sont liées aux catastrophes d’origine humaine et d’origine naturelle. La réalisation des droits de l’enfant constitue une insuffisance relevée. Ces Etats font face à des difficultés entre autres la traduction dans les faits des Lignes Directrices de la CIDE en ce qui concerne les enfants privés d’environnement familiale protecteur ; La mise en place d’un cadre juridique et institutionnel dans les Etat qui en manquent devrait amener le comité à recommander et encourager les Etats à être décisifs et concrets sur ces préoccupations. Ceci devra amener les Etats à faire un pas décisif vers la mise en œuvre effective de ces Lignes Directrices à l’horizon 2030.***

***Dans mon pays le Tchad les défis majeurs sont : Le phénomène du mariage d’enfants ; Les pratiques traditionnelles néfastes /MGF ; L’exploitation d’enfants dans les mines et les commerces ; L’exploitation sexuelle des enfants dans un contexte de pauvreté et d’instabilité ; Bref, plusieurs défis interpellent la conscience humaine pour une prise de conscience en faveur d’un changement déterminant pour l’avenir des enfants dans le monde.***

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?

**Les défis précités nécessitent une prise des mesures internationales fortes pour assurer la protection des enfants. Il s’agit entre autres des problématiques devenues récurrentes dans une partie des Etats-parties, en particulier en Afrique. Parmi ces défis :**

* **Le phénomène du mariage d’enfants,**
* **Les pratiques traditionnelles néfastes à l’exemple des mutilations génitales féminines (MGF),**
* **L’exploitation économique d’enfants dans les mines et les commerces,**
* **L’exploitation sexuelle des enfants dans un contexte de pauvreté et d’instabilité liées au terrorisme où les enfants sont enrôlés,**
* **La vente d’enfants dans une situation de paupérisation des populations qui sont obligées vendre leurs enfants,**
* **Les crimes rituels contre les enfants ou les trafics d’enfants.**

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

***Les droits de l’enfant étant interdépendants et indissociables, la garantie de jouissance dépend de la mise en place des conditions idoines et favorables. Il est question pour ce faire de travailler de manière inclusive avec les Etats-parties pour l’élaboration des règles appropriées et le suivi de mise en œuvre des dispositifs existants pour relever les défis subsistants. L’inclusion induit de mettre en contribution différents acteurs étatiques, interétatiques, internationaux, société civile et autres contributeurs éventuels.***

***Les 17 ODD appellent l’intervention globale des acteurs susmentionnés pour espérer atteindre le maximum possible des résultats fixés dans les Etats, en particulier les pays les moins avancés qui font face à des défis énormes. En s’alignant sur la stratégie de la décennie d’action, le comité travaillera en étroite collaboration avec les Etats membres qui sont loin d’atteindre les résultats d’ici les 10 années à venir. Ainsi le comité aidera les Etats à prioriser les axes d’interventions conformément aux 17 ODD.***

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique ?

***L’engagement, l’expression et la participation de l’enfant font parties des droits inscrits dans la CIDE. Le comité doit faire en sorte que les Etats-partie créent des conditions pour renforcer le dialogue inclusif avec les enfants à travers leurs organisations véritablement opérationnelles pour faire prévaloir leurs points de vue sur les questions qui les concernent. Ces organes devraient être renforcés par des stratégies efficaces, dotés de moyens techniques, financiers et matériels suffisants pour leur permettre d’être plus dynamiques et participatifs aux instances décisionnelles. Aussi, au niveau régional, renforcer la capacité des organisations des enfants en formant un réseautage fort et dynamique pour ne pas que les décisions soient prises sans consultation de leurs représentations. Cet organe devra être une structure consultative formellement reconnue.***

***Cette participation devrait être inclusive privilégiant la représentativité par genre pour inclure la voix des filles au même titre que les garçons à travers une composition paritaire. Cette composition devra aussi être reflétée dans les Etats. Cette logique de représentativité des jeunes devrait être formellement inscrite dans des normes nouvelles au niveau international et au niveau des Etats.***

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

***Le comité devrait réviser ses règles de fonctionnement en vue de faire une place prépondérante à la société civile dont la contribution est indéniable dans la promotion des droits de l’enfant et la protection de celui-ci. La pratique de consultation et d’inclusion devra être la règle pour faciliter l’efficacité de la mise en œuvre des droits de l’enfant au sein de tous les Etats. Inviter les Etats membres à développer des stratégies pour renforcer la participation de la société civile dans les instances décisionnelles et encourager la mise en place des fonds spéciaux leurs dynamisations***

***Ainsi, lors des séances, la voix de la société civile devra être portée par des représentants reconnus. Les rapports reçus des Etats devront émaner également de la société. Lors de l’audition de rapports des Etats, les représentants de la société devront être présents pour une contribution directe. La société civile devrait également être constituée en structure consultative du comité. Il est question d’instaurer un mécanisme de redevabilité bilatérale entre société civile- Etat et Comité-Société civile.***